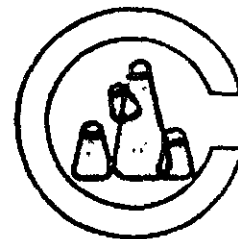


bulletin de liaison



le carrefour
des associations de familles
monoparentales du québec
(CAFMQ)

VOL. 8 NO. 5

SEPTEMBRE - OCTOBRE 1981

- COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU CAFMQ
- CASSE-TÊTE DE LA CONSOMMATION
UN BUDGET SANS ÉPARGNE, SANS DETTE...
MAIS SANS IMPRÉVU POSSIBLE...
- SI ON PARLAIT TRAVAIL

COMMENTAIRES

Election à la présidence du CAFMQ pour 1981-82...	3.
Lettre ouverte à nos lecteurs et lectrices.....	4.

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR?

Assemblée générale du CAFMQ	5.6.7.8.
	9.10.11.12.13.

INFORME/ACTION

Nouveaux tarifs:Déclaration de résidence familiale et avis d'adresse.....	14.15.
Chronique Emploi :Trop de métiers n'ont pas encore de féminin!.....	16.
Chronique Juridique: De la Filiation.....	17.18.
Chronique : Casse-Tête de la consommation.....	19.20.

RESSOURCES

Publication du nouveau répertoire Vidéo Femmes...	21.
Avez-vous Lu: Le Manifeste du Mouvement Action- chômage de Montréal ?.....	21.
Des avocates que plusieurs d'entre vous connaissent déjà, ouvrent leur bureau	22.
Logirente	22.23.
Deux vidéos fort intéressants.....	23.

COLLECTIVITE/NOUVELLE

Si on parlait travail.....	24.25.
	26.27.
Abonnement au bulletin /coupon réponse.....	28.

Rédaction: Nicole Poirier

Mise en page: Céline Poirier Paquin

* Le bulletin de liaison du CAFMQ est publié à tous les
deux (2) mois. Coût de l'abonnement annuel \$3.00

Dépôt Bibliothèque Nationale

Commentaires

Election à la présidence du CAFMQ pour 1981-1982

Il me fait plaisir de faire part à tous nos membres ainsi qu'à nos lecteurs et lectrices que Madame Denyse Plante fut élue Présidente du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec pour 1981-82. Cette élection se déroula lors de notre récente assemblée annuelle qui se tenait à Montréal les 24 et 25 octobre 1981.

Pour ceux et celles qui n'ont pas le plaisir de connaître Denyse, soulignons qu'elle est très active au sein du Carrefour depuis quelques années. Originaire de l'Abitibi, Denyse s'est impliquée auprès de l'association familles monoparentales de Val d'Or et du comité régional du Nord-Ouest. L'an dernier, elle était membre déléguée du Nord-Ouest au conseil d'administration du CAFMQ. De plus, Denyse avait également été élue vice-présidente du carrefour pour 1980-81.

Elle a récemment élu domicile à Montréal, ce qui fait notre bonheur. Denyse sera sûrement regrettée par les gens du Nord-Ouest; toutefois, tous sont sans doute très fiers de voir ses efforts couronnés de succès.

Au nom de tous les membres et au nom du personnel du Carrefour, nous lui offrons nos sincères félicitations, nos meilleurs vœux de succès et la remercions pour son dévouement.

Nul doute que nous saurons tous profiter de ses aptitudes, de son expérience et de son dynamisme.

Bravo Denyse !

Nicole Poirier
Directrice générale
pour le CAFMQ.

Commentaires

Lettre ouverte à nos lecteurs et lectrices,

Enfin nous revoilà!... toutefois avec quelque peu de retard et nous vous prions de nous en excuser.

Les préparatifs de notre récente assemblée annuelle ont quelque peu bousculé notre personnel limité en nombre. De plus, soulignons qu'il est parfois difficile pour les bénévoles qui rédigent nos chroniques de respecter les échéanciers. En effet, ces gens sont souvent déjà très occupés au sein de leur propre organisme. Conséquemment, vous remarquerez dans ce numéro, l'absence de la chronique socio-affective de M. Michel Lemieux. Espérons que cette chronique nous reviendra dans le prochain numéro.

Pour ceux et celles qui n'ont pas eu l'occasion de participer à notre récente assemblée annuelle, Denyse Plante qui était responsable du comité organisateur, vous livre un compte rendu aux pages 5. à 13.

Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de coordination accompli par Denyse à cette occasion (comme à d'autres occasions d'ailleurs), ainsi que le haut niveau de dynamisme de ceux et celles qui participaient à cette assemblée. Je tiens à féliciter et remercier tous ceux et celles qui de près ou de loin ont collaboré au succès de cette activité. Vos idées, votre intérêt, votre enthousiasme et votre amitié enrichissent constamment notre regroupement, ses membres et votre personnel.

Merci encore à tous et au plaisir de vous revoir !

La rédaction

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR ?ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAFMQ

Les membres délégués des quelques cinquante(50) associations membres du CAFMQ se déplaçaient des quatre(4) coins de la province pour assister les 24 - 25 octobre dernier à leur assemblée générale.

Samedi 24 octobre cent douze(112) participants(es) faisaient le point sur l'année qui se terminait et étudiaient en ateliers la programmation, les buts et les objectifs à atteindre pour l'année 81/82.

Thème et objectifs des ateliers

A l'étude lors de cette journée, trois(3) grands thèmes retenaient l'attention. Vu le grand nombre de participants(es) et voulant obtenir le plus d'opinions possibles de la part des personnes impliquées, chaque thème faisait l'objet de deux(2) ateliers.

Thème I : Programmation 81-82 (42 participants(es))

"L'instrumentation et structuration des Comités Régionaux

animateurs: Didier Blard (région Montréal)
Aline Bouchard Guay (région Québec)

Objectifs:

1. Connaître le degré de participation de votre association locale à votre comité régional.
2. Evaluer le degré de satisfaction de votre association locale face à votre comité régional.
3. Identifier les attentes de votre association locale face à votre comité régional.
4. Réfléchir sur une activité spéciale (possible)
5. Formuler des recommandations.

Thème II : Régionalisation (31 participants(es))

"L'instrumentation et structuration des Comités Régionaux"

animateurs: Monique Perron (région Saguenay)
Gérald Thériault (région Gaspésie)

Thème II : Régionalisation (suite)

Objectifs:

1. Echanger sur le vécu actuel de votre comité régional
2. Identifier les difficultés
3. Réfléchir sur le rôle et le mandat de votre comité régional
4. Identifier les attentes de votre comité régional face au thème proposé
5. Formuler des recommandations

Thème III : Financement

(39 participants(es))

animateurs: Lucie Ouellette (région Montréal)
Claude Lemire (région Nord-Ouest)

Objectifs:

1. Dresser un portrait du financement des différents paliers du CAFMQ a) local, b) régional, c) provincial.
2. Réfléchir sur la responsabilité de chaque palier face au partage des subventions de la DGEA
3. Réfléchir sur la responsabilité de chacun face à l'autofinancement des trois paliers du CAFMQ (local, régional, provincial).
4. Réfléchir sur la nécessité de poursuivre le mandat du comité de financement et réévaluer le mandat.
5. Recommander des hypothèses de solution à court et/ou à long terme.

Après quatre(4) heures de discussion une plénière animée par la présidente Lise Gagnon permettait aux participants de clarifier et de prendre connaissance des suggestions et recommandations issues des six(6) ateliers.

Dimanche 25 octobre

Les associations par le biais de leurs délégués ayant pu exprimer en ateliers leurs besoins et leurs attentes face au CAFMQ se trouvaient donc en mesure d'apporter leurs propositions communes à l'assemblée générale du 25 octobre.

Cette assemblée générale annuelle sous la Présidence de Jocelyne Lamoureux proposait et adoptait les recommandations, issues des ateliers et de ce fait établissait la programmation pour 1981-82.

I Thème: Il est proposé que le thème de programmation du CAFMQ pour 1981-82 soit:

L'instrumentation et la structuration des comités régionaux

II Session éducative Provinciale

1. -Vu le manque d'information sur les structures et procédures
 -Vu le manque de formation de leaders
 -Vu le manque de formation technique des membres des comités régionaux
 -Vu l'absence d'une définition du rôle et responsabilités des comités régionaux

Il est proposé: Que le CAFMQ organise une session éducative provinciale sur le thème proposé "Instrumentation et structuration des comités régionaux"

2. Il est proposé : Que le CAFMQ dans sa session éducative provinciale définisse clairement le mandat, les tâches et les responsabilités des comités régionaux et lui fournisse des outils pour remplir ce mandat.
3. Il est proposé: Que les comptes rendus des ateliers de l'Assemblée générale fassent partie du rapport du comité de l'Assemblée générale et servent à préparer la session éducative provinciale.

III Session éducative Régionale

Il est proposé: Que les comités régionaux reprennent

le thème de la session de formation provinciale et organisent une journée ou une session d'information sur les structures du CAFMQ (son organigramme, son fonctionnement etc) afin de mieux préparer les nouveaux membres.

IV

Activité Spéciale

Il est proposé: Que si les moyens financiers du CAFMQ le permettent une activité spéciale soit organisée sur le thème " La pauvreté de la famille monoparentale, causes, effets par rapport aux solutions " et que ce colloque débouche sur des actions collectives et des représentations.

Régionalisation

I

Mandat aux associations

Il est proposé: Que lorsqu'une association demande son affiliation du CAFMQ, si possible qu'elle soit d'abord appuyée par son Comité régional.

II

Mandat aux Comités Régionaux

1. Il est proposé: Que les Comités Régionaux mettent un accent particulier sur les besoins de leurs associations.
2. Il est proposé: Que les Comités Régionaux soient plus vigilants à transmettre l'information.
3. Il est proposé: Que chaque comité régional tienne sa réunion régionale avant la réunion du Conseil d'administration (C.A.) du CAFMQ.
4. Il est proposé: Que dans la mesure du possible chaque comité régional se donne comme mandat de travailler sur un point bien précis, touchant nos conditions de vie (logement, bien-être social etc.) et ce en plus du thème du CAFMQ, afin de sensibiliser et les autorités politiques et la population à notre situation.

III

Mandat au CAFMQ

Il est proposé: Que le CAFMQ étudie la possibilité d'un poste permanent à temps partiel ou à temps complet au sein des Comités régionaux.

Financement

I

Répertoire des sources possibles d'auto-financement

Il est proposé: Que les Comités régionaux établissent un répertoire des sources possibles d'auto-financement (vécues par les locales) incluant les noms, adresses, objectifs des organismes, leurs échéances et montant possible.

Que ce répertoire soit acheminé au secrétariat permanent du CAFMQ pour le 15 janvier.

Que la compilation des données provenant des neuf (9) régions soit faite par le CAFMQ et que ce dernier assure la distribution aux régions pour le 1er mars.

Que le processus se répète annuellement aux mêmes dates.

II

Campagne de financement

Il est proposé: Que le CAFMQ organise une campagne provinciale de financement pour 81-82

III

Comité de financement

Il est proposé: Que le CAFMQ mette sur pied un Comité de financement pour 81/82 dont le mandat consisterait à:

- 1^o surveiller les finances du CAFMQ
- 2^o surveiller la campagne de financement
- 3^o s'assurer que le répertoire soit acheminé aux régions.

IV

Redistribution DGEA

Critères

1. Il est proposé: Que le CAFMQ établisse des critères pour les demandes de subventions par les associations locales à la DGEA, afin que la redistribution des argents se fassent d'une manière plus équitable: l'un de ces critères seraient que les activités soient des activités d'éducation populaire.

2. Redistribution de la subvention DGEA

- Vu le manque d'information
- Vu le manque de tableau comparatif
- Vu l'importance de la question et les intérêts impliqués
- Vu le manque de temps afin d'en sortir sans frustration et sans pénaliser personne.

Il est proposé: Que l'exécutif soit mandaté pour préparer des tableaux comparatifs et d'explications appropriées de les faire parvenir aux associations locales pour étude afin que leurs représentants au C.A. prennent position sur la question.

Nouveau C.A. et B.E. du CAFMQ pour 1981-82

Lors de l'Assemblée générale les délégués ratifiaient les nouveaux administrateurs du CAFMQ pour 81-82, et dans le courant de la journée, ce nouveau Conseil d'administration procédait à l'élection de son bureau exécutif.

Voici donc la liste de vos représentants au C.A. et au B.E. pour 81-82

Régions:

Saguenay

Pakret Dufour, déléguée
Monique Perron, déléguée
substitut

Gaspésie:

Gérald Thériault, délégué
Pauline Lemieux, déléguée
substitut

<u>Lac St-Jean:</u>	Richard Gaudreault,	délégué
	Marleine Dallaire ,	déléguée substitut

<u>Bas St-Laurent</u>	Lise Beaulieu,	déléguée déléguée substitut
-----------------------	----------------	-----------------------------------

<u>Rive-Sud :</u>	Denise Demers,	déléguée
	Lucie Véronneau,	déléguée substitut

<u>Québec:</u>	Madeleine Paquet,	déléguée
	Margot Beauséjour,	déléguée substitut

<u>Montréal-Métro:</u>	Thérèse Patricia Bilodeau,	déléguée
	Simone Daoust,	déléguée
	Yvette Poirier,	substitut

<u>Mauricie-Lanaudière:</u>	Lise Pelletier,	déléguée
	Claudette Hübert	déléguée
	Yolande Goulet	substitut

<u>Nord-Ouest:</u>	Lucie Blais,	déléguée
	Liette Pelchat,	déléguée
	Pierrette Drapeau,	substitut

Bureau Exécutif:

Présidente	Denyse Plante	(Montréal)
Vice-Présidente	Lise Pelletier	(Mauricie-Lanaudière)
Secrétaire	Denise Demers	(Rive-Sud)
Tésorière	Lucie Blais	(Nord-Ouest)
Conseillère	Marleine Dallaire	(Lac St-Jean)

Mot du Comité

En tant que responsable du Comité de l'A.G. 81/82, je ne saurais taire ma satisfaction et mon admiration pour vous tous au lendemain de l'Assemblée générale.

Je veux remercier tous les gens qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette rencontre;

Merci aux gens de l'accueil et à sa responsable: Huguette Limoges,

Lise Pelletier, Francine Côté Martel, Jacqueline Moisan Bilodeau qui ont su tout au long de la fin semaine nous faire sentir chez nous.

Bravo à Huguette, pour son innovation à nous présenter des films réalisés par des gens de nos associations

" C'est ta cause " par Nouveaux Sentiers familles monoparentales de Québec

" Famille monoparentale Lavalloise " par Parents Uniques, de Laval

Merci aux gens de l'inscription et à sa responsable Céline Poirier Paquin.

Marielle Dallaire, Denise Demers, Julienne Dubé, Marleine Dallaire, Pakret Dufour, Rachelle Leblanc, Francine Côté Martel qui nous ont préparé des fiches impeccables, ainsi que Louisette Simard.

Merci à notre trésorière: Monique Hudon

Bravo Monique pour ta participation à tout ce qui a touché aux finances, tu nous a grandement soulagé nous du Comité en tenant les cordons de la bourse.

Merci aux animateurs d'ateliers: qui sous ma responsabilité ont su se prêter si gentiment à mes exigences; Didier Blard, Aline Bouchard Guay, Monique Perron, Gérald Thériault, Claude Lemire, Lucie Ouellette Je tiens ici à souligner la grande part et la compétence que Nicole Poirier et d'Huguette Limoges ont apporté dans la composition des textes ainsi que la participation de Nicole Poirier et Lise Gagnon dans la préparation des animateurs.

Merci aux secrétaires d'ateliers: Il me serait impossible ici de citer vos noms mais je tiens à vous remercier car c'est à partir de vos notes que le Comité qui organisera la session éducative provinciale devra travailler, félicitations.

Merci au Comité Régional de Montréal

Merci à Joe Matthews qui a su par son temps et ses connaissances nous organiser un si magnifique buffet.

Merci à Lucie Ouellette, responsable du Comité Régional de Montréal et à toute son équipe pour le climat de solidarité et de fraternité qu'ils ont su créer lors de cette assemblée par l'animation du samedi soir.

Merci à la Présidente d'Assemblée: Jocelyne Lamoureux

Jocelyne, ta compétence, ton calme et ta souplesse ont su captiver et enrichir notre assemblée générale, merci.

En terminant, je voudrais remercier d'une façon spéciale tous les délégués et observateurs pour votre implication même et surtout ceux ou celles qui venaient sans trop de conviction.

Votre présence a su contribuer à la richesse des échanges vécus au cours de la fin de semaine, car il est important pour vos administrateurs, votre bureau permanent de savoir où chaque association est rendue et ce qu'elle est prête à poursuivre.

En espérant que l'enthousiasme que chacun d'entre vous manifestez à la fin de l'assemblée générale vous accompagne tout au long de 81/82 et que vous saurez le transmettre à vos associations afin que tous ensemble on arrivent un jour à faire changer quelque chose pour la famille monoparentale au Québec.

Bonne chance dans l'accomplissement des mandats que nous nous sommes fixés comme objectifs en 81/82.

Nous nous reverrons sûrement en octobre 82 pour en faire le bilan.

Denyse Plante,
Responsable
Comité Assemblée générale.

* * * * *

INFORME - ACTION

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications

COMMUNIQUE D'INFORMATION

NOUVEAUX TARIFS:

DÉCLARATION DE RÉSIDENCE FAMILIALE ET AVIS D'ADRESSE

Sainte-Foy, le 22 octobre 1981 - Depuis le 14 septembre 1981, les personnes qui font enregistrer une déclaration de résidence familiale et un avis d'adresse, pour protéger l'endroit où vit principalement la famille, doivent payer au bureau d'enregistrement un montant total de 18\$ (12\$ pour la déclaration de résidence familiale et 6\$ pour l'avis d'adresse). Mentionnons que les conjoints qui vivent en union libre ne peuvent pas se prévaloir de ces deux mesures de protection.

Déclaration de résidence familiale

Lorsque la maison appartient à l'un des époux, celui-ci doit, s'il y a eu une déclaration de résidence familiale d'enregistrée, avoir l'accord de l'autre époux pour en disposer (c'est-à-dire la vendre, la louer ou l'hypothéquer).

Lorsque la déclaration concerne un immeuble (y compris une maison unifamiliale) qui est la propriété de l'un des conjoints, elle peut se faire au moyen d'un formulaire disponible au bureau d'enregistrement du district où se trouve l'immeuble. Les frais sont maintenant de 12\$ et la présence de deux témoins est requise. La déclaration peut également être faite et enregistrée par un notaire ou un avocat (aucun témoin n'est requis). En plus des frais d'enregistrement, il y a alors des honoraires à payer.

Il est nécessaire que la déclaration de résidence familiale de même que l'avis d'adresse comportent la désignation cadastrale de la propriété; l'adresse ne suffit pas.

Pour obtenir cette désignation cadastrale, il faut soit s'informer à l'Hôtel de ville, soit consulter les documents d'achat de la propriété, soit s'adresser à un arpenteur ou à un notaire selon le cas.

AVIS D'ADRESSE

L'un ou l'autre des conjoints ou les deux peuvent faire enregistrer un avis d'adresse en même temps que la déclaration de résidence familiale. Les personnes qui ont déjà enregistré une déclaration de résidence familiale peuvent faire enregistrer un avis d'adresse qui sera joint à cette déclaration.

Cette formalité assure une protection supplémentaire, car la personne dont le nom et l'adresse sont inscrits sur l'avis sera alors avisée, dans la mesure et les circonstances prévues par la loi, de toute procédure judiciaire, de toute saisie ou de tout défaut de paiement concernant la résidence familiale.

Ainsi, par exemple, si le conjoint propriétaire faisait défaut de payer ses taxes ou de respecter les conditions d'une obligation hypothécaire et s'il y avait un avis d'omission ou de contravention à une obligation hypothécaire, le registrateur serait alors tenu de le faire savoir au conjoint non propriétaire.

Pour ce faire, aucun témoin n'est requis. Les formulaires sont également disponibles dans les bureaux d'enregistrement et les frais sont maintenant de 6\$.

Rappelons que les dispositions concernant la déclaration de résidence familiale ou l'avis au locateur sont contenues dans la Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille, en vigueur depuis le 2 avril 1981, tandis que les dispositions concernant l'avis d'adresse sont, elles, contenues dans la Loi modifiant certaines lois relatives à l'administration de la Justice.

*
* *

Dans le cas des locataires, seul un avis au locateur (propriétaire) suffit pour qu'il y ait protection de la résidence familiale. Celui-ci peut également être fait sur un formulaire disponible gratuitement dans les bureaux de la Régie du logement. Donc, les locataires n'ont ni déclaration de résidence familiale ni avis d'adresse à faire enregistrer.

(30)

Sources: Jozée Lapierre
Danielle Paré
Agents d'information
Ministère de la Justice
Direction des communications

* * * * *

CHRONIQUE EMPLOITROP DE MÉTIERS N'ONT PAS ENCORE DE FÉMININ !

Dans notre dernier article, nous parlions de notre lutte en faveur d'un programme d'ACTION POSITIVE au CN pour les femmes.

C'est pourquoi, avant le Tribunal qui va siéger finalement le 7 décembre à Montréal, ACTION TRAVAIL DES FEMMES invite TOUTES LES FEMMES à manifester leur appui lors d'une soirée de solidarité qui aura lieu le 20 novembre au local d'ATF à Montréal pour recueillir les fonds nécessaires à la préparation et à la présentation de cette cause.

Ont accepté de participer à cette soirée Lise Payette, Jocelyne Goyette, Denyse Guénette et des musiciennes québécoises.

Celles qui ne pourront pas se rendre à Montréal sont invitées à manifester leur appui et leur solidarité en adressant des télégrammes de soutien à ACTION TRAVAIL DES FEMMES qui seront lus au cours de la soirée.

Nous avons également parler dans notre dernier article de la Commission parlementaire réunie à Québec dans le but d'amender la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

A cette occasion, une permanente d'ACTION TRAVAIL DES FEMMES ainsi que deux membres d'Action travail des femmes actuellement discriminées à l'embauche, se sont rendues à Québec présenter notre mémoire: Action positive pour les femmes: une nécessité pour atteindre l'égalité dans l'emploi.

Notre mémoire a été appuyé par les groupes suivants: Assistance aux femmes, ADDS-MM, Association pour la défense des droits du personnel domestique, C M-Femmes de Brossard, Employé(e)s du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Chrales, Fédération des ACEF, Institut Simone de Beauvoir, Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) Mouvement Action Chômage, Vie nouvelle de Longueuil, Vie ouvrière, Ligue des droits et libertés, AQDR (Ass. pour la défense des droits des retraités et préretraités), Centre de référence pour les femmes de la région de l'amiante (Thetford Mines).

Association des travailleurs grecs et Union des travailleurs immigrants et québécois.

Nous tenons à bien remercier toutes et tous pour leur appui dont la Commission parlementaire a pris connaissance.

A date, notre mémoire semblerait avoir eu beaucoup d'échos en " haut lieu ".... Nous attendons avec impatience les amendements à la Charte.

A bientôt le plaisir de vous lire, chères lectrices et lecteurs....

ACTION TRAVAIL DES FEMMES, 2515 Delisle, Montréal, H3J 1K8 - 932-4524

CHRONIQUE JURIDIQUE

DE LA FILIATION

On entend généralement de la filiation la relation, le lien établi entre le ou les parents et l'enfant né de mariage ou non. Qui est le père, entre autres fins, pour celles de la succession ou de la pension est une question qui se pose fréquemment.

ENREGISTREMENT

La filiation se prouve par l'acte de naissance. Il est en conséquence important de se rappeler qu'il faut enregistrer (auprès de l'Hôtel de Ville ou par le baptême) la naissance de l'enfant dans les quatre mois de sa naissance. Ce délai expiré, il faut demander l'enregistrement au Tribunal.

LA PRÉSUMPTION DE PATERNITÉ

Le nouveau Code de la famille a maintenu la présomption qui veut que le mari de la mère est toujours présumé le père de l'enfant, même si le certificat de naissance indique un autre père. Cependant, puisque l'acte de naissance fait foi de la filiation, le père aura tout de même des obligations et des droits à l'égard de l'enfant. Ainsi, on pourra réclamer du père apparaissant à l'acte de naissance une pension alimentaire pour l'enfant, même si le mari de la mère est légalement le père présumé. En effet, le nouveau Code de la famille prévoit que l'acte de naissance a le dernier mot. En conséquence, le tribunal jugera en fonction de l'acte de naissance sans retenir la présomption de paternité.

LE DÉSAVEU DE PATERNITÉ

Avant la nouvelle Loi, il était possible, pour le père présumé, c'est-à-dire le mari, de désavouer l'enfant né dans les deux mois de la naissance ou de la connaissance de la naissance. Maintenant, tant le père présumé que la mère peuvent avoir accès à cette démarche, et le nouveau délai est d'un an. Attention ce recours est dirigé contre l'enfant et n'est pas celui ouvert à l'enfant. Nous y reviendrons. Ainsi, une femme mariée vivant en concubinage et qui a un enfant dont le père est son conjoint de fait pouvait prendre une action en désaveu de paternité dans le but de voir effacer la présomption de paternité à l'égard de son mari, même si son mari est totalement désintéressé de la question.

LA RECONNAISSANCE VOLONTAIRE

Si on ne peut déterminer par l'acte de naissance ou en appliquant la présomption de paternité (ex.: une mère non mariée) qui est le père ... ou la mère de l'enfant, les parents biologiques (il faut donc que

ce soit le vrai père et non le conjoint qui tient lieu de père et non le conjoint qui tient lieu de père à l'enfant) pourront volontairement déclarer auprès du bureau d'enregistrement de l'Hôtel de ville qu'ils sont les parents ou le père, ou la mère. Il s'agit d'une simple déclaration qui ne lie que le parent qui la fait. Mais attention, cette procédure n'est pas ouverte lorsque l'acte de naissance fait mention d'un parent ou lorsque la présomption de paternité s'applique. Il faut alors procéder par réclamation et contestation d'état.

LA RÉCLAMATION ET LA CONTESTATION D'ÉTAT

A ce stade, il est important de rappeler que nous faisons référence aux parents biologiques et non aux parents qui agissent "in loco parentis" (i.e.: comme parent psychologique seulement sans avoir conçu l'enfant). La Loi nous dit que personne peut réclamer une filiation contraire à celle que son acte de naissance énonce. Ainsi, si une femme change de conjoint de fait avant l'accouchement et que le nouveau conjoint de fait avant l'accouchement et que le nouveau conjoint, dans un élan de générosité, décide de mettre son nom au certificat de naissance bien qu'il ne soit pas le père biologique, croyant ainsi procéder à une "sorte d'adoption", l'enfant, par l'intermédiaire d'un tuteur lui ayant été nommé pour les démarches judiciaires, devra à la fois contester la paternité apparaissant au certificat de naissance et réclamer la vraie paternité, tout en le prouvant. Il pourrait en être de même à l'égard du mari de sa mère qui ne serait pas son père biologique.

Toutefois, lorsque le certificat de naissance est conforme à la réalité quotidienne (i.e.: le père déclaré à l'acte de naissance est le père présent dans la vie de l'enfant), nul ne peut contester les mentions contenues à l'acte de naissance sauf dans les cas de désaveu de paternité (i.e. cas du présumé père).

LES PENSIONS ALIMENTAIRES

Dans un autre ordre d'idées, soulignons que seule la Loi du divorce prévoit que l'on peut réclamer une pension alimentaire de celui (ou celle) qui tient lieu de parent (agissant in loco parentis) sans être mentionné à l'acte de naissance. Ainsi tout autre recours alimentaire (ex.: parents naturels), en l'absence d'acte de naissance clair ou en présence d'acte de naissance contestable, il faut faire reconnaître le parent obligé par le truchement des procédures ci-dessus décrites.

Finalement, soulignons, à titre de rappel, qu'il n'y a plus de distinction au niveau des divers droits entre les enfants légitimes et naturels sinon, dans le cadre de cet exposé, que les enfants nés d'un mariage ont pour présumé père le mari de leur mère, bien que ce soit l'acte de naissance qui fasse foi de la filiation.

Lucie Lamarche, avocate
Collectif d'Animation et d'Information Juridique Inc.
5185, rue Esplanade, Montréal, (276-5301)

CHRONIQUE: "Casse-Tête de la consommation"

UN BUDGET SANS ÉPARGNE, SANS DETTE...

... MAIS SANS IMPREVU POSSIBLE.

Une famille qui comprend deux adultes et deux enfants et dont le revenu hebdomadaire net ne dépasse pas \$324. , c'est une famille qui se voit forcée de tenir un budget plutôt serré.

Voyez-vous même: le budget qui suit est préparé par l'ACEF et ajusté au mois de septembre de chaque année.

Dépense: où va notre argent?

Dépenses fixes:

a) HABITATION: loyer, hypothèque	210.00
ELECTRICITE:	27.00
TELEPHONE:	16.00
CHAUFFAGE, HUILE, GAZ	45.00
TAXE D'EAU:	15.00
b) ASSURANCE-VIE	15.00
ASSURANCE FEU, VOL, RESPONSABILITE	12.00
ASSURANCE AUTO	30.00
c) DIVERS: cable, location t.v. pension alimentaire	
TOTAL DEPENSES FIXES	\$370.00

Dépenses variables:

a) Nourriture: commande de fin de semaine avec produits de nettoyage	410.00
achats quotidiens (pain, lait	
repas au restaurant ou commande à la maison	
b) Vêtements de l'homme	30.00
Vêtements de la femme	30.00
Vêtements des enfants	60.00
c) Livres, journaux, disques	12.00
d) Dépenses du mari: argent de poche, cigarettes, bière loteries, repas au travail cosmétiques,	100.00
e) Dépenses de la femme: argent de poche, cigarettes, bière coiffeur, cosmétiques, repas au travail, loteries	80.00
f) Dépenses des enfants: collation, cours sports, art scolaires, friandises, allocations.	20.00
g) Transport en commun	19.00
h) Entretien de l'auto, essence, huile, pneus, réparation, plaques	100.00
i) Soins de santé: médicaments, pharmacie, lunettes, dentiste, en tenant compte d'une ass. groupe travail	30.00
j) loisirs, cours, bingos, sorties, société des alcools	90.00
k) Vacances, L) frais garderie	
m) Remplacement: ustensiles, draps, meubles, etc.	13.00
n) Aménagement et déménagement, peinture, rideaux etc	13.00
o) Réparations: cordonnier, nettoyeur, meuble, lavage,	13.00
p) Cadeaux: Noël, anniversaire, mariage, etc	25.00
q) Imprévus: lunettes cassées, autres	13.00
TOTAL DEPENSES VARIABLES	1038.00
TOTAL DES DEPENSES FIXES ET VARIABLES	\$1408.00

Revenu sans épargne et sans dette - net: \$16,846.00 /an

Même si ce budget-type est prévu pour une famille, les items du budget restent les mêmes pour tous; avez vous déjà fait l'exercice en calculant vos propres obligations tout au long du mois?

Quels sont les points sur lesquels vous coupez le plus souvent?

Si vous voulez nous communiquer vos commentaires, nous serons heureux de les recevoir: écrivez-nous!

Andrée Lemieux
information
ACEF Montréal
1212 rue Panet
Montréal, H2L 2Y7

\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

RESSOURCES

PUBLICATION DU NOUVEAU RÉPERTOIRE VIDÉO FEMMES

L'équipe Vidéo Femmes vous annonce la publication de son second répertoire dans lequel vous trouverez informations et références sur la majorité des vidéos produits qu Québec dans le sillon du mouvement féministe ainsi que les titres de quelques films dont nous assurons la distribution.

Le menu que nous vous proposons est des plus consistant: quelque 175 documents recouvrant l'ensemble des thèmes et des points de lutte qui ont mobilisé et attisé le mouvement des femmes ces dix dernières années: autant de témoins de nos revendications et de nos questionnements, de nos espoirs et de nos utopies; autant d'outils d'animation et de réflexion sur ce souffle de liberté, d'affirmation de soi et de créativité qui anime les femmes d'un bout à l'autre du Québec et de la planète.

Vous pouvez vous procurer le répertoire Vidéo Femmes en nous en faisant la demande écrite ou encore en nous téléphonant,

Vidéo Femmes assure une permanence du lundi au vendredi,
de 10heures a.m. à 17 heures p.m.,
au 10, rue McMahon, Québec
tél.: (418) 692-3090

COMMUNIQUÉ

- 30 -

* * * * *

AVEZ - VOUS LU : LE MANIFESTE DU MOUVEMENT ACTION - CHÔMAGE DE MONTREAL?

- La petite histoire du MAC
- le chômage
- le fonctionnement de l'économie
- nos revendications sur
le droit au travail et
l'assurance chômage.

En vente à \$1.00 au Mouvement Action-Chômage,
1015 Ste-Catherine est,
Montréal,
H2L 2G4 845-4258

RESSOURCES

Des avocates que plusieurs d'entre vous connaissent
déjà ouvrent leur bureau: Bohémier, Dame, Lamarche
822, rue Mont-Royal, est
Montréal, H2J 1X1
tél.: 526-9164

Les soussignées sont heureuses de vous informer de l'ouverture récente de leur bureau. Pour avoir travaillé avec vous auparavant et en avoir tiré de grands avantages en termes de collaboration et d'apprentissage, nous jugeons important de vous assurer de notre collaboration actuelle et future auprès de la clientèle que vous desservez.

Me Hélène Bohémier,
Me Suzanne Dame,
Me Lucie Lamarche

* * * * *

LE DIFFUSEUR, (chronique d'information gouvernementale)

LOGIRENTE

Les personnes âgées, qui cette année deviennent admissibles au programme Logirente pour la première fois, peuvent se procurer une formule de demande d'adhésion à Revenu Québec au Complexe Desjardins. Le numéro de téléphone à composer est 873-2611. Ceux qui doivent utiliser l'interrurbain peuvent le faire sans frais. Il suffit de composer "0" et de demander Zenith 6-6360. Les personnes qui habitent Saint-Jean peuvent se procurer la même formule au bureau de Communication-Québec, 245, rue Richelieu.

Logirente a pour but d'aider financièrement les personnes âgées dont le coût du logement correspond à plus de 30% du revenu annuel. Les conditions d'admissibilité au programme sont les suivantes:

- être âgé de 65 ans et plus ou atteindre 65 ans au plus tard le 31 août 1982;
- avoir eu en 1980 un revenu annuel inférieur
 - 4,800\$ s'il s'agit d'un chambreur
 - 7,800\$ s'il s'agit d'une personne seule habitant un logement
 - 8,400\$ s'il s'agit d'un couple

- consacrer au logement plus de 30% de son revenu annuel total;
- ne pas déjà bénéficier d'une aide gouvernementale pour se loger.

La subvention versée correspond à 75% de l'écart entre le coût du loyer annuel admissible et 30% du revenu total de l'année précédente.

* * * * *

DEUX VIDÉOS FORT INTÉRESSANTS...

Nous avons eu la chance, lors de l'assemblée annuelle de visionner deux vidéos produits par deux de nos associations affiliées.

La Famille Monoparentale lavalloise, produit par Parents Uniques de Laval, en collaboration avec la télévision communautaire de Laval. Durée, 45 minutes en couleurs (tél.: (514) 622-0524.

Le Vidéo fait état d'une étude statistique faite par l'association dans leur milieu en 1979. On y rencontre des femmes qui expriment leur réalité vécue quotidiennement après le grand bouleversement de la rupture: les problèmes émotifs, la solitude, la situation financière, les relations avec l'ex-conjoint, la garde des enfants, etc.

C'est ta cause, produit par le comité d'information légale Nouveaux Sentiers familles monoparentales de Québec, en collaboration avec le Centre Vidéo du Faubourg. Durée, 30 minutes en noir et blanc. (tél. (418) 692-2178.

A travers une mise en scène réaliste, on y trouve beaucoup d'information légale et surtout une grande motivation à prendre " sa " cause en mains.

Les deux vidéos peuvent servir de stimulation à une soirée d'échange et de partage ou d'introduction à une soirée d'information .

Huguette Limoges

* * * * *

COLLECTIVITÉ/NOUVELLE

SI ON PARLAIT TRAVAIL...

Qui de vous, dans vos associations, ne vous êtes heurtés au problème du retour sur le marché du travail de femmes qui veulent réorganiser leur vie parce qu'elles sont dépendantes financièrement d'une pension insuffisante ou de maigres allocations de l'aide sociale? Et qui de vous n'a pas trouvé ardu la solution à ce problème pour mille et une raisons que nous connaissons tous: la scolarité insuffisante qui mène à des emplois mal rémunérés, la paralysie causée par le manque de confiance en soi après plusieurs années d'isolement à la maison, le manque de techniques adéquates, l'absence de gardiennes, la peur de la fatigue causée par la double journée de travail, et à l'extérieur et à la maison, etc,etc...

Vous n'êtes pas les seuls à vous poser ces questions; le problème est d'envergure et nécessite l'appui de la collectivité tout entière. Quelques groupes ont déjà commencé à s'interroger sérieusement à ce sujet et sont dans une période active de réflexion.

Et Carrefour, à titre de regroupement d'associations de familles monoparentales participe à cette recherche, car, comme vous le savez sans doute, une fédération a deux grands rôles principaux: le soutien et l'animation de ses membres, et la représentation auprès du public et des gouvernements en vue de faire connaître les besoins de ses membres. Ce deuxième volet ne comporte pas que l'aspect pétition, étude des lois, etc., il implique aussi une présence à différents paliers, là où originent les changements sociaux. C'est dans cette optique que Carrefour a été invité à être représenté au comité aviseur d'un projet qui s'appelle RELANCE SOCIALE et que je veux vous présenter aujourd'hui.

RELANCE SOCIALE

Ses buts et objectifs

Le programme vise globalement à permettre à des femmes chefs de famille bénéficiaires de l'aide sociale depuis au moins 6 mois de retourner à court terme sur le marché du travail rémunéré.

Cet objectif recouvre deux réalités:

- a) En retournant un certain nombre de femmes sur le marché du travail, on réduit directement le coût des paiements de transfert et, possiblement, on minimise l'utilisation de services sociaux.

- b) En tenant d'actualiser le droit au travail pour les femmes, ce programme reconnaît la légitimité des revendications des groupes de femmes en cette matière et reconnaît que l'autonomie de la personne passe nécessairement par son autonomie financière.

L'historique du projet

L'orientation générale de ce projet a été donnée en 1979 par le Conseil des Ministres dans le but d'améliorer la qualité de vie du tissu urbain de la région de Montréal. Les fonds ont été alloués par l'Office de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.) et ont été transférés au ministère des Affaires sociales. La somme globale (250,000\$) est administrée par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.) de Montréal.

Le comité aviseur

Il regroupe un certain nombre de personnes qui participent à l'élaboration du projet et voit à sa réalisation, du début à la fin.

Certains des membres de ce comité sont nommés d'office par les ministères concernés, soit les Affaires sociales, le Travail et la Main d'Oeuvre et l'O.P.D.Q. D'autres sont choisis par le C.R.S.S.S. On y trouve un représentant du programme de Formation Préparatoire à l'emploi (F.P.E. Femmes) et un de SORIF, dont les buts sont identiques et s'adressent sensiblement au même groupe de personnes. Y sont également représentés, le Conseil du Statut de la Femme, la Fédération des C.L.S.C., l'éducation des adultes par le biais du CEGEP de Rosemont, et le Carrefour.

Approche et mise en place

Les C.L.S.C. ont été la structure choisie pour encadrer le programme pour différentes raisons: c'est une institution locale en lien avec les différents organismes et groupes populaires du milieu. Cette structure offrira aussi l'avantage de multiplier des programmes de ce type à l'intérieur de son réseau si le projet s'avère concluant.

Quant à la programmation, elle s'inspire des projets déjà en place (F.P.E. et S.O.R.I.F.), mais avec des accents particuliers par rapport à la clientèle choisie. Par exemple, faire prendre conscience aux femmes des habilités qu'elles ont déjà acquises dans leur métiers de ménagère; les sensibiliser aux métiers non traditionnels; évaluer la conséquence d'un retour au travail, de l'existence de la double journée de travail et expérimenter des pistes de solution; être mises au courant des réseaux d'entraide et des organismes populaires de promotion collective; les habiliter à décoder la signification politique de certains enjeux, etc...

Somme toute, Relance Sociale est un projet-pilote qui cherche, avec doigté, à fournir à un certain groupe de femmes le coup de pouce dont elles ont besoin pour les replacer dans le circuit économique de la société.

AUTRES PROJETS

Le gouvernement, à travers ses ministères concernés, n'est pas le seul à se pencher sur cette épineuse problématique de l'autonomie financière des femmes chefs de famille. Il y a deux initiatives heureuses avec lesquelles nous avons été mis en contact et que je vous présente.

C.F.A.C.Q.

Il s'agit du Centre d'information d'ateliers communautaires du Québec qui est un service d'animation formé de personnes réunies par la problématique des familles monoparentales qui, elles, sont bénéficiaires de l'aide sociale depuis quelques années déjà.

Il a un double objectif:

- assurer à ces femmes les moyens nécessaires afin qu'elles améliorent leur condition de vie par le biais d'ateliers de fabrication établis dans les milieux communautaires;
- créer des milieux de travail pour les entraîner à tenir un emploi et leur fournir une expérience et un métier.

C.F.A.C.Q. a développé une approche personnelle, originale, des problèmes économiques de leur groupe cible, approche qui sera évaluée formellement en cours d'année - après trois ans d'opération - et qui pourra servir de modèle à d'autres groupes, s'il s'avère que cette formule est adéquate et mène à des résultats concluants.

Colloque provincial

Une comité "ad hoc" de la "Maison d'Accueil le Mitan Inc." de Ste-Thérèse se penche aussi présentement sur la problématique de la femme du 2e âge désirant intégrer ou réintégrer le marché du travail et s'y maintenir.

C'est ainsi que s'exprime Lise Doyle, une des promotrices du projet. Elle a de nombreuses années d'expérience auprès des femmes, dont 2 ans à titre d'animatrice à la "Formation préparatoire à l'emploi" (F.P.E.) Elle y a constaté qu'il est loin d'être facile pour la femme de trouver sa place sur le marché du travail et qu'il est urgent pour les femmes d'être au courant de tous les moyens mis à leur disposition pour faire face à cette situation.

Le groupe de travail a donc organisé un colloque provincial qui aura lieu les 30 novembre et 1er décembre, à Montréal, afin de réunir et d'informer les groupes préoccupés par ce problème, dans le but d'élaborer des solutions concrètes. Nous y serons.

CONCLUSION

Il paraît donc évident que ce problème aigu que nous vivons dans nos associations est saisi par un nombre croissant de personnes et que les tentatives de solutions vont se faire de plus en plus nombreuses.

Tous sont également conscients des limites imposées par le contexte économique actuel: le haut taux de chômage, les "ghettos" d'emplois pour femmes (bureau, vente, entretien ménager, restauration...), les emplois sous payés offerts aux femmes, la double journée de travail.

Il y a cependant un pas en avant dans une direction d'autonomie qu'il ne faut pas dédaigner. Il fait partie de la prise en charge des femmes par elles-mêmes de leurs projets de vie individuels. C'est ce qui permettra à long terme de modifier ou d'influencer de façon substantielle le genre de société dans lequel les femmes veulent s'inscrire.

Huguette Limoges.

* * * * *